



## COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 16 JANVIER 2015

<b><i>Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 septembre 2014</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Adhésion de nouveaux membres</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Programmation de travaux à 5 ans et feuille de route 2015</i></b>	<b>4</b>
<b><i>Convention de partenariat avec le Département de Seine-Maritime</i></b>	<b>7</b>
<b><i>Conventions et Contrats avec Orange</i></b>	<b>7</b>
<i>- CONTRAT RELATIF AUX PRESTATIONS DE FOURNITURE D'INFORMATIONS PRÉALABLES SUR LES INFRASTRUCTURES DE LA BOUCLE LOCALE D'ORANGE.....</i>	<i>7</i>
<i>- CONTRAT RELATIF À L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SEIN DE LOCAUX D'ORANGE POUR L'EXPLOITATION DES BOUCLES LOCALES EN FIBRE OPTIQUE.....</i>	<i>7</i>
<i>- CONTRAT D'ACCÈS AU GÉNIE CIVIL ET AUX APPUIS AÉRIENS DE LA BOUCLE LOCALE D'ORANGE POUR LES RÉSEAUX EN FIBRE OPTIQUE.....</i>	<i>7</i>
<b><i>Marchés publics</i></b>	<b>7</b>
<i>- AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ SUBSÉQUENT À L'ACCORD DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE COLLECTE RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA LIAISON MRN – ZA DU MESNIL ROUX.....</i>	<i>8</i>
<i>- AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX SUBSÉQUENTS À L'ACCORD CADRE DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE COLLECTE.....</i>	<i>8</i>
<i>- LANCEMENT DE CONSULTATIONS POUR L'ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS.....</i>	<i>8</i>
<b><i>Fonctionnement des organes décisionnels du Syndicat</i></b>	<b>8</b>
<i>RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SYNDICAT.....</i>	<i>8</i>
<i>DÉLÉGATIONS AU BUREAU.....</i>	<i>8</i>
<b><i>Budget du Syndicat</i></b>	<b>9</b>
<i>MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) AVEC ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL....</i>	<i>9</i>
<i>AUTORISATION POUR 2015 DE MANDATER EN INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2014.....</i>	<i>9</i>
<b><i>Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité</i></b>	<b>9</b>
<b><i>Ressources Humaines</i></b>	<b>9</b>
<i>RECRUTEMENT SUR POSTE VACANT, MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE,.....</i>	<i>9</i>
<i>ADHÉSION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION (MÉDECINE PRÉVENTIVE)....</i>	<i>9</i>
<i>ASSURANCE STATUTAIRE.....</i>	<i>9</i>
<i>ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).....</i>	<i>9</i>
<i>TICKETS RESTAURANTS.....</i>	<i>9</i>

Le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 16 janvier 2015 à 9 heures 45, sous la présidence de Monsieur Nicolas ROULY, Président de Seine-Maritime Numérique.

Etaient présents :

**En qualité de représentants du Département :**

- Monsieur Michel BARRIER, Conseiller Général, membre titulaire
- Madame Martine BLONDEL, Conseillère Générale, membre titulaire
- Monsieur Serge BOULANGER, Conseiller Général, membre titulaire
- Monsieur Gérard PICARD, Conseiller Général, membre titulaire
- Monsieur Bruno BIENAIME, Conseiller Général, membre suppléant
- Madame Florence LEGENDRE, Conseillère Générale, membre suppléant
- Monsieur Didier REGNIER, Conseiller Général, membre suppléant

**En qualité de représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :**

- Monsieur Jean-Marie BEURAIN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Monts et Vallées, membre titulaire
- Monsieur Didier CHEDRU, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Valmont, membre titulaire
- Monsieur Olivier COURSAULT, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Fécamp, membre titulaire
- Monsieur André DELMAS, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, membre titulaire
- Monsieur François DELNOTT, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du plateau de Martainville, membre titulaire
- Monsieur Alain DEPREAUX, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Varenne et Scie
- Madame Annic DESSAUX, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, membre titulaire
- Monsieur Denis FAUVEL, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Saône et Vienne, membre titulaire
- Monsieur Martial FROMENTIN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Yères et Plateaux, membre titulaire
- Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Aumale, membre titulaire
- Monsieur Rémy TERNISIEN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle, membre titulaire
- Monsieur Didier BALLAND, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, membre suppléant
- Monsieur Antoine FAURE, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Rivières, membre suppléant
- Monsieur Alain OVIDE, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Métropole Rouen Normandie, membre suppléant

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Dominique PROUST, Payeur Départemental

Monsieur François CATTREUX, Chargé du Développement économique, Caux Vallée de Seine



Monsieur François RIMASSON, Chef de Service Téléphonie, Réseaux, Haut Débit, Communauté d'Agglomération de Métropole Rouen Normandie  
 Monsieur Bruno VIEUBLED, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Monts et de l'Andelle  
 Madame Vanessa MARIN, Assistante, Communauté de Communes du Canton d'Aumale  
 Monsieur Frédéric FIEVET, Directeur Général des Services du Département de Seine-Maritime

Monsieur Jean-Pierre LUCAS, Directeur Général Adjoint du Pôle aménagement et Mobilités

Monsieur Christophe HOGUET, Directeur Général de Seine-Maritime Numérique

Monsieur Stéphane GAYANT, Directeur des Opérations de Seine-Maritime Numérique

Madame Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière de Seine-Maritime Numérique

Monsieur Michaël SAIMAN, Chef de Projet Fibre Optique de Seine-Maritime Numérique

Monsieur Frédéric DEMAILLY, Chef de Projet Montée en Débit et Relations Membres de Seine-Maritime Numérique

Madame Christine VUIGNER, Responsable Budget et Comptabilité de Seine-Maritime Numérique

Madame Alicia GARNIER, Assistante de Direction de Seine-Maritime Numérique

Étaient représentés :

Monsieur Sylvain GARAND, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Vert a donné pouvoir à Madame Annic DESSAUX

**Secrétariat assuré par :**

Madame Annic DESSAUX, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, membre titulaire



Monsieur ROULY vérifie formellement que le quorum est réuni et l'ordre du jour examiné.

***Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 septembre 2014***

Monsieur ROULY demande si les membres du Comité Syndical ont des remarques ou des interrogations sur le compte-rendu du 17 septembre 2014.

***Le compte-rendu du Comité Syndical du 17 septembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.***

***Adhésion de nouveaux membres***

Monsieur ROULY salue l'engagement que Monsieur HOGUET a pris lors d'un précédent Comité Syndical et souligne que l'adhésion de deux nouveaux membres vient poursuivre le travail déjà engagé. Il indique par ailleurs qu'il reste un certain nombre de partenaires potentiels sur les territoires et qu'il est fondamental de poursuivre ce travail d'exploration afin d'avoir le plus grand nombre d'adhésions possibles et par conséquent la couverture la plus rapide et la plus complète possible.



Monsieur HOGUET dit avoir le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres, tout d'abord la Communauté de Communes de Bray Normand ainsi que la Communauté de Communes des Monts et de l'Andelle. Par ailleurs, il souhaite rappeler aux membres du Comité Syndical la transformation de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) en Métropole Rouen Normandie. Comme Monsieur ROULY l'a indiqué précédemment, il souhaite également convaincre de nouveaux membres d'adhérer afin de compléter le périmètre au sein du Syndicat Mixte.

Il ajoute que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté de Communes de Fécamp est devenue l'agglomération de Fécamp.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

### ***Programmation de travaux à 5 ans et feuille de route 2015***

Monsieur ROULY explique que les membres du bureau ont eu l'occasion d'examiner ce point quelques jours avant la présente séance.

Monsieur HOGUET commence son intervention par un point primordial, à savoir, la construction d'une partie de la collecte. Cette dernière a été présentée dans chacun des territoires. Il s'agit de pouvoir, au travers de ces 800 kilomètres de collecte, mailler le territoire sous forme de réseau structurant pour ensuite desservir la fibre optique, qui est la solution cible, au niveau local, sur chaque plaque. Au travers de la carte présentée, il explique que le réseau de collecte démarrera sur une partie ouest pour aller couvrir les premières zones FTTH identifiées, puis ira chercher les autres zones identifiées au travers de ses échanges avec les membres du Comité Syndical.

Pour le développement de la fibre optique, Monsieur HOGUET propose de démarrer avec 7 territoires en phase 1 (2015-2019), soit un peu plus de 60 000 prises conformément à l'accord signé avec l'État. Ces territoires ciblés sont les EPCI de Valmont, Plateau Vert, Campagne de Caux, Caux Vallée de Seine, Varenne et Scie, Caux Austreberthe et le Pays Neufchâtelois

Monsieur HOGUET annonce qu'en parallèle, un certain nombre d'EPCI ont manifesté le souhait de voir évoluer leur aménagement numérique et se sont positionnés sur la phase 2 pour la solution FttH. Les territoires identifiés comme étant intéressés par cette proposition sont le Plateau de Martainville, l'agglomération de Fécamp (hors ville de Fécamp qui est aménagée par Orange), Yères et Plateaux, Saint Saëns-Porte de Bray et les Monts et de l'Andelle.

Monsieur HOGUET précise que d'autres possibilités d'aménagement numérique ont été étudiées pour chacun. Il donne l'exemple de la Montée En Débit sur cuivre (MED) et rappelle qu'il existe également la montée en débit par Radio ou par Satellite. Une quarantaine d'armoires est concernée par MED sur cuivre, un travail est actuellement en cours avec l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour finaliser sur chacune des plaques les opérations qui vont en découler.

Monsieur HOGUET informe les membres du Comité Syndical que des échanges mensuels avec Infosat ont été instaurés afin d'étudier la couverture radio (= hertzienne) existante et le niveau de satisfaction et les possibilités d'amélioration sur chaque EPCI.

Enfin, Monsieur HOGUET aborde la dernière technologie possible, à savoir la technologie satellite pour les zones clairsemées, isolées, pour lesquelles Seine-Maritime Numérique sera en mesure d'accompagner les foyers seinomarine intéressés au travers de différentes subventions pour l'acquisition de matériel selon des critères d'éligibilité à définir.

Il informe les membres du Comité Syndical que conformément aux documents présentés, un chainage des planifications de collecte a été imaginé sur les différentes années. Il estime que le réseau de collecte devra être terminé pour 2019 pour ensuite permettre le maillage de l'ensemble des territoires concernés. Comme les membres du Comité Syndical le savent, la cible à 15 ans est de pouvoir amener la fibre optique partout chez l'habitant. Selon lui, le



« 100% fibre » est souvent évoqué mais, comme chacun le sait, ce ne sera pas forcément le cas puisque certains habitats isolés seraient trop coûteux à fibrer. Dans ce cas de figure, d'autres solutions seront privilégiées comme le satellite évoqué précédemment.

Monsieur CHEDRU, délégué communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Valmont, déclare que son territoire a été retenu dans l'action 1 mais ajoute que sa communauté de Communes ne souhaite pas passer par l'action 2 mais directement par l'action 3. Il admet que ce point n'a pas été évoqué lors de la rencontre avec Monsieur HOGUET. Cependant, sauf erreur de sa part, lorsque Monsieur HOGUET a énuméré les Communautés de Communes retenues dans l'action 1 et celles retenues pour l'action 2, il n'a pas entendu la Communauté de Communes du Canton de Valmont dans cette liste.

Monsieur HOGUET explique que lorsqu'un EPCI passe par la phase 1 avec pour cible la fibre optique soit l'action 3, il ne passe pas par l'action 2, à plus forte raison, lorsque le potentiel pour l'action n'est pas pertinent. Il affirme qu'effectivement, Valmont bénéficiera de l'action 1, c'est-à-dire la collecte qui est une action commune à chacun des territoires puis de l'action 3. Néanmoins, l'action 2 est une solution intermédiaire, elle est étudiée de manière pertinente sur les territoires où la performance est jugée intéressante.

Monsieur DELNOTT revient sur le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) approuvé précédemment. Il met en exergue le choix du déploiement FTTH sur un nombre de ligne de 3728 et en conclut que la cotisation de son EPCI pour 2015 sera de 3728 x 12,00 €.

Monsieur HOGUET lui répond par l'affirmative sous réserve que le vote du budget prévu en février 2015 approuve ce point. Pour mémoire en 2014, la cotisation pour l'investissement était de 3,00 € par ligne. Dans ce cadre, chacun des territoires a reçu les titres exécutoires en lien avec ce montant. Le DOB a proposé de passer à 12,00€ pour couvrir l'investissement nécessaire au démarrage de la phase de collecte avec les 170 kilomètres indiqués. La collecte a été estimée à environ 60,00€ de manière péréquée par ligne pour chacun des territoires. Monsieur HOGUET rappelle donc tout l'intérêt de faire adhérer l'ensemble des territoires du Département. Il maintient qu'à ce jour le nombre de territoires membres permet de subvenir pour partie à cet investissement. Cependant, à moyen terme l'ensemble des territoires seront nécessaires.

Monsieur LEJEUNE demande ce qu'il est prévu pour les endroits ciblés, comme par exemple des entreprises, qui auraient besoin de la fibre optique d'une manière urgente.

Monsieur HOGUET répond qu'il est prévu avec l'action 1 durant la phase 1 (2015-2019) de pouvoir, en concertation avec chaque territoire, fibrer les entreprises et les zones d'activités qui en émettraient le besoin et les nécessités. Il attire toutefois l'attention des membres présents en leur rappelant qu'un abonnement fibre pour une entreprise n'a pas le même tarif qu'un abonnement fibre pour un particulier. En effet, l'abonnement pour une entreprise pourrait s'élever de 200,00 € à 500,00 € par mois en fonction du débit. Il donne l'exemple de la Somme, où beaucoup d'entreprises intéressées par la fibre optique, renonçaient finalement lorsque les tarifs demandés par les opérateurs leur étaient indiqués.

Cependant, Monsieur HOGUET confirme qu'il est prévu dans la phase 1 de pouvoir, en priorité et en négociation avec chacun des territoires, fibrer les zones qui sembleraient pertinentes et qui en auraient besoin.

Monsieur LEJEUNE souhaite que Monsieur HOGUET lui précise si c'est aux EPCI de communiquer ces zones au Syndicat Mixte.

Monsieur HOGUET lui répond positivement.



Madame LUCOT-AVRIL s'interroge sur la situation des Communautés de Communes nouvellement adhérentes ou arrivées en milieu d'année car elle constate que son EPCI n'est pas inscrit dans la programmation. Elle demande si ce point pourra être modifié par la suite.

Monsieur HOGUET répond qu'en ce qui concerne l'action 3 « fibre chez l'habitant », la contingence de prises à fibre est répartie sur les 15 ans en 3 phases. Le contingent de prise pour la phase 1 d'environ 60 000 prises est atteint en accord avec l'engagement vis-à-vis de l'État. Si d'autres territoires souhaitaient adhérer sur la phase 1, il faudrait remonter l'information au niveau de la mission THD de l'État, particulièrement le Fonds National pour la Société Numérique, afin de négocier un supplément de prises. Pour la partie phase 2, il n'y a pas de problème puisque les 70 000 prises prévues ne sont pas encore atteintes et le démarrage est prévu début 2020.

Il réitère le fait qu'en fonction des territoires, il y a la solution fibre optique mais il y a également la solution de montée en débit cuivre qui pourrait être pertinente pour des raisons de calendriers et de besoins ciblés, parce que cela est utile et que cela amène de la performance.

Madame LUCOT-AVRIL signale que lors de sa rencontre avec Monsieur HOGUET, il lui avait été proposé la phase 1 puis la phase 3. Pour autant, son EPCI n'est pas mentionné dans le document.

Monsieur HOGUET précise que la phase 3 (2025-2030) est encore lointaine. La situation du canton d'Aumale permet d'envisager une réflexion sur un programme de montée en débit cuivre. Il ajoute que la MED sur la phase 1 (2015-2019) gèle les investissements pour 10 ans et reporte de fait l'action 3 (FTTH) en phase 3 de manière à amortir les investissements qui auront été consentis pour la montée en débit. Comme chacun aura pu le noter, sur la phase 2, certains territoires ciblés en fibre ont choisi de ne pas lancer de programme MED, jugé peu pertinent et onéreux au regard du faible nombre d'habitants concernés. A l'inverse, d'autres ont choisi de se limiter à l'action 1 (réseau collecte fibre, zones d'activités et entreprises) sur la phase 1. Cependant, ils se sont positionnés directement en action 3 (FTTH) sur la phase 2 à partir de 2020. Il qualifie de choix délibéré le fait de passer directement à l'action 3 avec une solution cible fibre à partir de 2020. Monsieur HOGUET demande à Madame LUCOT-AVRIL si ses explications lui conviennent.

Madame LUCOT-AVRIL lui répond par l'affirmative et remarque que le quota de la phase 1 est atteint. Cependant, elle dit ne pas comprendre pourquoi la phase 1 lui est proposée s'il n'y a plus de place pour s'y inscrire.

Monsieur HOGUET rappelle aux membres qu'il importe de distinguer l'action de la phase. La phase représente un calendrier. Dans ce cadre, lors de la phase 1, il y aura l'action 1 commune à chacun des territoires et ensuite un choix sera opéré entre l'action 2 et l'action 3. L'action 1 concerne le réseau de collecte, l'action 2 comporte de la MED cuivre et radio, et l'action 3 représente la fibre optique partout chez l'habitant, solution cible pour tous les territoires.

Sans attendre 5 ans, Monsieur LEJEUNE demande comment cela va se passer pour apporter un meilleur débit, si dans une Communauté de Communes, certains secteurs ne captent rien ou presque rien.

Sur le territoire de Forges-Les-Eaux, Monsieur HOGUET confirme que l'action 2, à savoir la MED cuivre et radio, permettra cela. L'idée c'est de ne pas attendre 2020 et de pouvoir réaliser cette MED dès la phase 1 (2015-2019) sur chacun des territoires. C'est précisément pour cette raison qu'il y a un travail sur deux volets, à la fois sur la MED cuivre et la MED radio avec Infosat ou d'autres opérateurs, qui sont également en capacité de proposer d'autres solutions.



Monsieur LEJEUNE demande donc confirmation qu'en 2015, il sera possible d'apporter une solution.

Monsieur HOGUET lui confirme sous réserve que le délégataire soit choisi pour les solutions de fibre optique. Concernant les solutions de montée en débit cuivre, le délai se situe entre 12 et 18 mois à compter de la commande et il est rappelé que c'est précisément ce qui a été engagé sur le territoire de Forges-Les-Eaux. Une nouvelle rencontre permettra de préciser le projet. Néanmoins, il s'agit bien des possibilités proposées sur ce territoire.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

#### ***Convention de partenariat avec le Département de Seine-Maritime***

Monsieur ROULY indique que cette convention fait partie des outils dont le Syndicat Mixte s'est déjà doté avec un certain nombre de partenaires. Cette dernière concerne essentiellement l'échange d'informations et la coordination des travaux notamment sur les routes départementales entre le Département et le Syndicat Mixte. En effet, ce dernier en lien avec le Département, viendra profiter de tous les travaux qui seraient engagés. Le but étant de ne pas multiplier les initiatives mais de les mutualiser.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

#### ***Conventions et Contrats avec Orange***

Monsieur ROULY annonce le même type d'exercice en un peu plus global avec Orange. Il rappelle les trois contrats inscrits à l'ordre du jour :

- Contrat relatif aux prestations de fourniture d'informations préalables sur les infrastructures de la boucle locale d'orange
- Contrat relatif à l'hébergement d'équipements au sein de locaux d'Orange pour l'exploitation des boucles locales en fibre optique
- Contrat d'accès au Génie Civil et aux Appuis Aériens de la boucle locale d'Orange pour les réseaux en fibre optique

Selon lui, ces contrats sont liés au réseau particulièrement dense que représente Orange sur le territoire. Une nouvelle fois, il s'agit de profiter de ce réseau en partenariat.

Monsieur HOGUET précise que le but est de pouvoir accéder à la boucle locale d'Orange, d'avoir les bonnes dispositions et les bonnes entrées au sein d'Orange de manière, à disposer de la fluidité nécessaire pour passer les commandes par rapport à la MED. Il conclut que pour la partie boucle de desserte FTTH, le Syndicat Mixte s'appuiera également sur les infrastructures d'Orange.

Monsieur ROULY insiste sur le fait que ces contrats ont trait à la constitution du réseau et non à l'exploitation du réseau.

***Ces trois propositions ont été approuvées à l'unanimité.***

#### ***Marchés publics***

Monsieur HOGUET présente le premier marché dont le tronçon partira de la zone de la Métropole Rouen Normandie vers la zone du Mesnil-Roux à Barentin. Il informe les membres présents que la Commission d'Appel d'Offres a statué et a choisi la Société Cofely INEO pour y procéder.

Il poursuit et indique que le second marché permet une certaine marge de manœuvre pour pouvoir lancer d'autres tronçons, via des marchés subséquents.

Enfin, pour le troisième marché, Monsieur HOGUET attire l'attention des membres du Comité Syndical sur le fait qu'une négociation est actuellement en cours avec la Société conseillère d'autoroute ALBEA afin de pouvoir occuper 17 kilomètres de fourreaux. Il ajoute qu'un document est présentement distribué, puisqu'il a été mis à jour hier après-midi. Il développe le fait qu'il s'agit d'un marché relatif à la MED cuivre. Le Syndicat Mixte va procéder à une consultation pour trouver un opérateur aménageur de manière à accompagner l'ensemble des travaux sur les opérations de MED sur technologie ADSL. Les évolutions de ce document proposent de passer sur un appel d'offres ouvert au vu de montants plus importants qu'initialement prévu, avec un découpage des prestations en deux lots : un lot infrastructures et un lot pour la partie lien de collecte optique.

Monsieur ROULY rappelle les différents points à délibérer :

- Autorisation de signer le marché subséquent à l'accord de construction du réseau de collecte relatif à la construction de la liaison MRN – ZA du Mesnil Roux
- Autorisation de lancement et de signature des marchés de travaux subséquents à l'accord cadre de construction du réseau de collecte
- Lancement de consultations pour l'attribution de Marchés Publics

***Ces trois propositions ont été approuvées à l'unanimité.***

### ***Fonctionnement des organes décisionnels du Syndicat***

Règlement intérieur du Syndicat

Monsieur HOGUET informe les membres du Comité Syndical que l'objectif est de créer davantage d'échanges avec les membres, ce qui explique l'instauration de commissions.

Dans d'autres syndicats fonctionnent des commissions ou des réunions de travail, permettant d'avancer sur différents schémas et partager les propositions telles qu'elles sont envisagées avec l'AMO. L'instauration de ces commissions permet également d'augmenter la fréquence des échanges avec les membres intéressés pour participer aux travaux techniques ou aux travaux financiers sur différents sujets qui incombent au Syndicat Mixte.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Délégations au Bureau

Il est proposé de compléter les délégations consenties au Bureau afin d'apporter plus de souplesse au fonctionnement du Syndicat Mixte.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***



### ***Budget du Syndicat***

Mise en place d'Autorisations de Programmes (AP) avec échéancier prévisionnel

Il est proposé de mettre en place des AP telles que la mécanique financière le permet, afin de disposer d'une gestion pluriannuelle des crédits, correspondant aux différentes phases de travaux envisagées.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Autorisation pour 2015 de mandater en investissement sur le budget 2014

Cette proposition permet au Syndicat Mixte de poursuivre son activité dans l'attente du vote prochain du Budget 2015 le 13 février.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

### ***Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité***

Il s'agit de passer une convention avec la Préfecture de ROUEN afin de dématérialiser l'envoi des actes administratifs du Syndicat.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

### ***Ressources Humaines***

Recrutement sur poste vacant, mise en place d'un régime indemnitaire,

Il est proposé de transformer un poste d'ingénieur initialement ouvert à la vacance en poste de technicien, plus adapté aux missions réellement exercées et aux besoins du Syndicat Mixte. Le régime indemnitaire correspondant à ce poste est également à mettre en place ainsi que la souscription d'une assurance chômage, s'agissant d'un poste de contractuel.

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion (Médecine Préventive)

Assurance statutaire

Il est proposé de recourir aux prestations au Centre de Gestion, qui assure, pour les petites structures telles que le Syndicat, la médecine préventive et l'assurance des risques statutaires, pour les agents recrutés directement (hors mises à disposition).

Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Tickets restaurants

Il est proposé la mise en place de prestations d'actions sociales pour les agents recrutés directement par le Syndicat Mixte (hors mises à disposition).

***Ces cinq propositions ont été approuvées à l'unanimité***



Monsieur ROULY constate que l'ordre du jour de la réunion est épuisé, il remercie les membres du Comité pour leur attention et leur propose de partager le verre de l'amitié pour fêter le premier anniversaire du Syndicat Mixte.

La séance est levée à 10 heures 15.

Le Président,

Nicolas ROULY



La secrétaire de séance,

Annic DESSAUX